



Convention sur la
diversité biologique

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC)

ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

**Conseil Consultatif Régional du PFBC, 30- 31 Octobre 2008, Brazzaville,
CONGO**

Par Dr Rufin Antoine OKO, Copilote du GTBAC

INTRODUCTION

La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) dans les pays du Bassin du Congo (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, et Tchad), membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), se réalise à travers les Points Focaux nationaux de la CDB. La Réunion des Points Focaux CDB tenue en Décembre 2006 à Sao Tomé et Príncipe a accouché du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC. Ce groupe a été formalisé en Mai 2007 à Douala (Cameroun), devenant l'instrument technique de la COMIFAC en matière de mise en œuvre de la CDB en Afrique Centrale. Il est composé de 34 membres que sont : les points focaux nationaux CDB, les coordonnateurs nationaux de la COMIFAC, les Organisations sous régionales (ADIE, OCFSA, RAPAC, CEFDHAC, OAB) partenaires de la COMIFAC, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le Secrétariat de la CDB, les partenaires au développement, les institutions de recherche et la société civile

La mise en œuvre de la CDB dans les pays du Bassin du Congo en général et en Afrique Centrale en particulier trouve son expression dans le Plan de Convergence de la COMIFAC, à travers ses volets « Harmonisation des politiques forestières et fiscales- Axe 1 » et « Conservation de la Biodiversité - Axe 4 ». Cela a été très déterminant et a propulsé de manière significative la mise en œuvre de la CDB dans la sous région.

En outre la mise en œuvre en Afrique Centrale des initiatives et programmes de conservation tels que CARPE, CAWFHI, ECOFAC /UE, GRASP/UNESCO, AFLEG /FLEGT, NEPAD etc contribue efficacement à asseoir les bases d'une conservation et d'une gestion durable de la biodiversité dans la sous région.

Avec l'appui des institutions partenaires, notamment la FAO, la GTZ, le Bureau Franco Allemand d'appui au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Facilitations française et allemande du PFBC, les axes **1**(Harmonisation des politiques forestières et fiscales) et **4** (Conservation de la diversité biologique) et même l'axe **5** (valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)) du Plan

de Convergence de la COMIFAC sont opérationnalisés et s'exécutent en conformité avec la vision de la Convention sur la Diversité Biologique.

I. OBJECTIFS CDB DES PAYS DU BASSIN DU CONGO.

L'ensemble des pays d'Afrique centrale ont adhéré à la Convention sur la diversité biologique et se sont engagés à poursuivre **trois objectifs principaux** :

- ▶ définir et appliquer des mesures incitatives pour la conservation de la biodiversité ;
- ▶ favoriser les instruments et actions allant dans le sens d'une utilisation durable de la biodiversité et
- ▶ mettre en place des mécanismes et des instruments permettant l'Accès et le Partage « juste et équitable » des Avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Ce troisième objectif est très important pour les pays d'Afrique Centrale qui possèdent une riche biodiversité, mais ne bénéficient pas de manière équitable des avantages de l'exploitation de leurs ressources.

L'un des objectifs spécifiques visés par le GTBAC, instrument de suivi de la mise en œuvre de la CDB dans la sous région est de contribuer à l'Accès et au Partage des Avantages (APA) et à la réduction de la pauvreté.

Les stratégies pour y parvenir consistent dans la participation individuelle, collective et coordonnée des délégations des pays d'Afrique Centrale dans les grandes rencontres internationales, notamment celles de la Conférence des Parties à la CDB, à la Convention Cadre sur le Changement Climatique, à la Convention de Lutte contre la Désertification, à la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'Extinction (CITES), à la Convention RAMSAR, etc.

En tant qu'instrument technique de la COMIFAC, le GTBAC a pour **objectif principal**, celui de contribuer à la mise en œuvre de la CDB dans la sous région Afrique Centrale et d'accroître les capacités des négociateurs CDB de la sous région;

Les **missions du GTBAC** se résument à :

- Appuyer au niveau national la mise en œuvre de la CDB ;
- Suivre la mise en œuvre de la CDB au niveau sous régional ;
- Coordonner les appuis externes ;
- Avoir un positionnement vis-à-vis de l'extérieur ;
- Etre un outil de mise en œuvre du volet conservation de la biodiversité du Plan de convergence de la COMIFAC

Dans ce contexte, les pays de l'espace COMIFAC ont organisé et/ou participé, grâce aux financements des facilitations française et allemande du PFBC, du Bureau Franco-allemand d'appui au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et du Secrétariat Exécutif de la CDB, aux fora nationaux, régionaux ou internationaux suivants :

- Réunion des Points Focaux nationaux de la CDB, tenue en Décembre 2006 à Sao Tomé et Principe qui a donné naissance au Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC)
- Atelier de formalisation du GTBAC, tenu à Douala (Cameroun) en Mai 2007 ;
- Atelier sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA), tenu à Libreville(Gabon) en Janvier 2008
- Réunion de préparation et participation des Délégués africains à la 6^{ème} session APA à Genève, du 21 au 25 janvier 2008 ;
- Réunion du Groupe de Travail Aires Protégées de la CDB, tenue à Rome (Italie) du 10 au 15 Février 2008 ;
- 13^{ème} SBSTTA de la CDB à Rome du 17 au 22 Février 2008
- Atelier de préparation de l'Afrique Centrale à la COP9, Mars 2008 à Douala(Cameroun) ;
- COP 9, à Bonn (Allemagne) du 19 au 30 Mai 2008 ;
- Réunion de restitution des résultats de la COP 9, à Douala en juillet 2008 ;
- Atelier régional SNPA-DB à Limbé (Cameroun) en Septembre 2008.

En outre dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB, l'un des objectifs visés par le Groupe de travail Biodiversité d'Afrique Centrale est la valorisation des ressources de la biodiversité, notamment des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en vue de

► Renforcer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL.

► Mobiliser et renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale ;

► Promouvoir la création ou le développement des services écologiques ou environnementaux

II. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDB

La mise en œuvre de la CDB dans les pays du bassin du Congo passe inéluctablement par l'adoption de stratégies nationales et des plans d'actions sur la biodiversité. C'est pour cela que le GTBAC a pris l'option de:

- Œuvrer pour le renforcement des capacités régionales pour la mise en œuvre de la CDB,
- Faire des restitutions systématiques à l'échelle nationale et sous-régionale des conclusions des fora régionaux ou internationaux, favorisant ainsi la circulation des informations pertinentes relatives à la mise en œuvre de la CDB et si possible des accords environnementaux convergents importants au sein de l'Afrique Centrale.
- Suivre la mise en œuvre des thématiques prioritaires de la CDB identifiées au niveau national et régional, notamment les 10 thématiques suivantes :

1. Diversité biologique agricole et les biocarburants ;
2. Diversité biologique des forêts (arbres génétiquement modifiés) ;
3. Diversité biologique marine et côtière;
4. Diversité biologique et changements climatiques ;
5. Espèces exotiques et envahissantes ;
6. Accès et Partage des Avantages (APA) ;
7. Article 8j et dispositions connexes
8. Approche par Ecosystème ;
9. Aires Protégées ;
10. Communication, Education, et Sensibilisation en matière d'APA

Ces différents aspects concourent à la mise en œuvre des Stratégies et des Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et leur intégration dans les politiques et stratégies sectorielles, les relations entre les enjeux régionaux et les différents programmes de travail de la CDB (forêts, aires protégées, tourisme...) et les questions liées à l'Accès et au Partage des Avantages (APA) issus de l'exploitation des ressources de la biodiversité.

Aussi, pour une organisation rationnelle et la recherche de l'efficacité et de la productivité du travail au sein du GTBAC, les membres ou acteurs sont repartis selon leur compétence technique dans les différents groupes thématiques ci-dessus énumérés. Ce travail vise à réduire le nombre de participants, souvent pléthorique et moins productif, passif ou se comportant souvent en touristes dans les réunions, et par conséquent à minimiser les coûts inhérents à l'organisation d'une réunion qui traite d'une thématique bien définie.

CONCLUSION/ RECOMMANDATIONS

L'on retiendra en guise de conclusion qui a valeur de recommandations, que pour la mise en œuvre effective de la CDB dans les pays du Bassin du Congo, il faudra prioritairement:

- Elaborer, adopter et mettre en œuvre des Stratégies et des Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et les intégrer dans les politiques et stratégies sectorielles, dans les relations entre les enjeux sous régionaux et les différents programmes de travail de la CDB (forêts, aires protégées, tourisme...), et les questions liées à l'Accès et au Partage des Avantages (APA) issus de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;
- Que les pays s'engagent à constituer ou à redynamiser des comités interdisciplinaires et intersectoriels pour la mise en œuvre et le suivi des SPANB, surtout les comités liés à la biodiversité.
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation commun des SPANB par la COMIFAC/GTBAC au niveau sous régional ;
- La production des rapports réguliers par les pays, utilisant les indicateurs à adopter au niveau sous-régional.
- L'organisation par les pays des réunions avec les Ministères en charge de la Planification nationale pour examiner comment intégrer les considérations liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans leur DSRP et la production d'un rapport sur l'intégration de la biodiversité dans les DSRP dans le très court terme.
- La COMIFAC et les pays membres doivent encourager les concessions forestières à mieux prendre en compte la dimension biodiversité dans leur document d'aménagement à travers les outils de sensibilisation existants et les directives, l'échange de bonnes pratiques, et des mesures d'incitation telles que les PSE ou la certification.

La mise en œuvre de la CDB, surtout à travers ses diverses thématiques et actions y relatives, contribue à asseoir les bases d'une gestion durable de la biodiversité dans le contexte d'un développement escompté durable et responsable dans la sous région selon l'articulation schématisée suivante :

